

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 497-CX-2348**

concernant l'acquisition d'un analyseur de réseaux vectoriel dans le cadre du financement de l'infrastructure de recherche pour le Laboratoire en Technologies Radiofréquences Avancées

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion tenue le lundi 24 novembre 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la programmation de recherche du professeur Halim Boutayeb, financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI);

**ATTENDU** qu'un appel d'offres public (UQO-A2609-B173) a été publié en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q, c. C-65.1];

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres;

**ATTENDU** l'article 99.1 *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Murielle Laberge,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** la rectrice à signer, pour et au nom de l'UQO, la demande relative à l'achat d'un analyseur de réseaux vectoriels de l'entreprise « Rohde & Schwarz Canada inc. » pour un montant de l'ordre de 175 000.00 \$ financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 497-CX-2349**

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion tenue le lundi 24 novembre 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement à l'international et de favoriser l'internationalisation de ses formations;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par le Département d'informatique et d'ingénierie pour développer des collaborations de recherche et de formation avec l'UBx;

**ATTENDU** le projet d'accord-cadre de collaboration;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Murielle Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université de Bordeaux (UBx) Bordeaux (France);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 497-CX-2350**

concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL-SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion tenue le lundi 24 novembre 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'intensifier son rayonnement à l'international et de favoriser l'internationalisation de ses formations;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par le Département d'informatique et d'ingénierie pour développer des collaborations de recherche et de formation avec l'UDL-SBA;

**ATTENDU** le projet d'accord-cadre de collaboration;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Murielle Laberge,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (UDL-SBA) Sidi Bel Abbès (Algérie);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet accord-cadre de collaboration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 497-CX-2351**

concernant l'autorisation du paiement des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion tenue le lundi 24 novembre 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

**ATTENDU** que l'UQO a signé, en 2003, un bail avec Hydro-Québec concernant la location d'un terrain permettant d'y aménager un espace de stationnement;

**ATTENDU** que dans le bail, l'UQO s'est engagée à payer toutes les taxes spéciales, foncières et scolaires pouvant être imposées sur les lieux loués du fait de son occupation;

**ATTENDU** que successivement, le règlement numéro 948-023 et 965-2024 adopté par la Ville de Gatineau décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs de stationnement ont eu pour effet d'augmenter considérablement la facture annuelle d'Hydro-Québec relative aux taxes;

**ATTENDU** qu'étant donné le total de la facture de 2025 de plus de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$ avant TPS/TVQ), lequel dépasse le pouvoir de signature du vice-recteur à l'administration et de la rectrice, nous devons obtenir l'autorisation du comité exécutif pour procéder au paiement;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Murielle Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources à approuver le paiement du loyer, des taxes foncières et des taxes sur le terrain de stationnement relatif au bail signé avec Hydro-Québec en 2003, concernant la location d'un terrain aux fins d'exploitation d'un terrain de stationnement.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 497-CX-2352**

concernant l'avis à la rectrice relativ au projet de budget révisé au 31 octobre 2025 du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion tenue le lundi 24 novembre 2025, à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 99.8 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité du budget;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable à la rectrice, afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026 soit déposé au conseil d'administration pour approbation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale